



## Meeting ECO-PB

# Adaptation internationale de la gamme variétale, offre et demande en semences biologiques

En production légumière dans les  
pays du Nord-Ouest de l'Europe

25-26 septembre 2008 aux Pays-Bas



Frédéric REY

Commission Semences et Plants

Institut Technique de l'Agriculture Biologique

## Objectifs du colloque

1. **Présenter la situation dans les pays du Nord-Ouest** de l'Europe : Danemark, Royaume Uni, France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Suisse...
2. **Faire des propositions** pour augmenter l'offre et l'utilisation des semences biologiques : collaborations entre pays, objectifs communs...

**Participants** : gestionnaires de bases de données, représentants de ministères, instituts techniques bio, semenciers (Bejo, Vitalis, Bgh saatgut, Hild, Rijk Zwaan, Nickerson-Zwaan, Elsoms Seeds).





## Constats des semenciers présents

**Un bilan plutôt positif**, même si investissements importants non encore rentabilisés : production, sélection, traitement et enrobage bio.

- Bejo : 127 variétés bio pour 32 cultures
- Vitalis : 250 variétés pour 35 espèces (73 laitues)
- Qualité des semences bio comparable à celles produites en conventionnelle
- Récemment vente bio > NT (pour Bejo et R. Zwaan)

### **Mais :**

- Nécessité d'objectifs clairs concernant la réglementation et les techniques de sélection compatibles avec l'AB (aucune variété CMS proposée par les semenciers présents). Attentes de collaborations régionales entre états membres.
- Prix des bisannuelles plus élevé qu'en conventionnel (difficultés techniques)
- Manque d'agriculteurs multiplicateurs de semences bio : réel frein au développement.



3



## Constats des semenciers présents

Trois **niveaux d'engagements** des entreprises semencières :

1. celles qui ont développé une gamme conséquente en bio ou 100% bio
2. celles qui s'engagent plus timidement
3. celles qui ne souhaitent pas développer de gamme bio

### **Part de l'utilisation des semences bio :**

- 80 à 100 % chez les maraichers diversifiés
- 20 à 50 % chez les légumiers

**Les BDD semences bio sont plutôt en faveur de ceux qui veulent des dérogations que ceux qui recherchent des semences bio.**



4

## Etat des lieux aux Pays-Bas

### Projet hollandais 2007 : objectif 100% de semences bio

1. **Renforcement réglementaire.** Liste HD bien fournie (79 groupes variétaux), avec dérogation possible pour : de nouvelles variétés à condition que l'entreprise s'engage ensuite à la produire en bio.
2. **Définir les variétés** qui manquent en bio, **communiquer** avec les semenciers.
3. **Définir des perspectives** à long-terme.

**Impact sur la disponibilité** suite à mise en HD : cas de l'oignon et de la laitue (dérogation possible pour résistance Bremia).

#### 4 groupes d'experts:

- Pomme de terre (réunion en octobre)
- Céréales et fourragères (octobre)
- Légumes sous abri (septembre)
- Légumes de plein champ (octobre)

## Etat des lieux en Suisse et Autriche

### Cas de la Suisse :

- **Dérogations payantes** du montant de la différence entre le prix semences NT et bio pour grandes cultures et pommes de terre. Financement de projet de traitements des semences bio (ex. carie).
- Comme en Allemagne : non inscription sur la base [organicxseeds.com](http://organicxseeds.com) des variétés CMS même si disponibles en bio.
- Catégorie spéciale 'emballages de petite taille'.
- 239 groupes variétaux en liste HD.

### Cas de l'Autriche :

- Transmission par les OC vers la base de données des lots certifiés en bio (mise à jour automatique de la BDD).
- Inscription sur la base payante (quelques €/variétés) : induit que les semenciers n'ont pas référencé leurs variétés potagères (toutes en autorisations générales !).



## Etat des lieux dans différents pays

Globalement, chaque pays a mis en place des listes pour la gestion des dérogations :

- *Catégorie 1 : hors dérogations (HD)*
- *Catégorie 2 : liste normale*
- *Catégorie 3 : autorisations générales*

De grandes disparités dans l'application de la réglementation semence bio au niveau européen concernant :

- L'attribution des dérogations (individuelles ou générales, automatique ou motivée).
- La mise à jour des bases de données,
- Les listes d'autorisations générales (bannies en Belgique et GB).



## Etat des lieux dans différents pays

Mise en œuvre de l'**annexe 1** du règlement semences bio inenvisageable à court terme (trop rigide et par espèce).

Risque de distorsion de concurrence entre les pays du nord qui ont des réglementations plus sévères et les pays du sud de l'Europe qui leur exportent des fruits et légumes bio.

La plupart des pays présents sont autonomes en semences bio de céréales.

Taux réel d'utilisation des semences bio inconnu.

## Propositions pour réduire le nombre de dérogations

### 1. Définir les besoins, se fixer des objectifs

Définir pour les principales espèces :

■ les principales variétés à faire produire en bio (à partir des synthèses de demande de dérogations).

■ les points de blocage pour une mise en liste HD.

Se donner des objectifs pour les résoudre, par exemple passer le blé tendre, le maïs ou les laitues d'ici 2010 en HD.

### 2. Harmoniser les réglementations

Harmoniser le fonctionnement des bases de données (interactives avec MAJ régulières).

Harmoniser les rapports nationaux annuels.

Proposer au SCOF des évolutions réglementaires (règles plus claires, guide sur l'attribution des dérogations pour les OC).

### 2. Criblages variétaux

Ne pas inclure dans les réseaux de criblage variétaux des variétés qui ne seront jamais produites en bio.

## Propositions pour réduire le nombre de dérogations

### Prochaines étapes :

■ Discuter ces propositions dans chaque pays.

■ Rendre compte des discussions lors d'un prochain colloque en septembre 2009 (en Angleterre).

### Propositions pour le colloque 2009 :

■ Inviter les pays d'Europe du sud (Italie, Espagne)

■ Inviter des semenciers moins engagés dans la production bio.

■ Prévoir également le même type de meeting pour les espèces de grandes cultures.

## Quelles suites en France ?

---



Lister les variétés demandées : potentiellement à produire en bio : la [liste](#)

- Rencontrer les semenciers concernés ?
- Définir des objectifs pour les principales espèces ?
- Engager un travail avec les producteurs de plants maraichers
- Réviser les dates des réunions d'experts pour caller au mieux avec les disponibilités ?

